

PLAN LOCAL D'URBANISME
RÉVISION

Règlement: documents graphiques
Le patrimoine: les éléments à préserver
au titre de la Loi Paysage

Echelle: 1/5 000ème

Adopté le : 28 juin 2007
Approuvé le : 12 juin 2008
Rendu exécutoire le : 28 juillet 2008

Maple Interne Siret : 7 Place du Prieuré - 22080 LE PLEUDOU-CHATELAIN - Tél. 02 96 08 01 04 - Fax 02 96 08 01 02
Agence territoriale : 12 rue de l'Église - 22140 TRÉGUIER - Tél. 02 96 08 01 01 - Fax 02 96 08 01 02
AGURIT : Adresse postale : 7 Place du Prieuré - 22080 LE PLEUDOU-CHATELAIN - Tél. 02 96 08 01 04 - Fax 02 96 08 01 02
Bureau de l'Urbanisme : 12 rue de l'Église - 22140 TRÉGUIER - Tél. 02 96 08 01 01 - Fax 02 96 08 01 02



LEGENDE

LES ELEMENTS BATIS

- Patrimoine architectural (châteaux, manoirs, four à pain, colombier)
- Patrimoine religieux (église, chapelles, calvaires, croix)
- Patrimoine lié à l'eau (fontaines, lavoirs, routoirs, puits, moulins, ponts)
- Autres éléments du patrimoine bâti (murs, murets)

LES ELEMENTS NATURELS

- Boisements, bosquets
- Haies, talus plantés, alignements
- Arbres remarquables

LES AUTRES ELEMENTS DU PAYSAGE

- ○ ○ Itinéraires de randonnée